

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 1 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: Huile de base HT 450

Autres moyens d'identification

: S70-705-19-10181

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Lubrifiant

Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique : Hydrocarbure de pétrole.

Nom, adresse, et numéro de telephone du

fournisseur:

Nom, adresse, et numéro de téléphone du

fabricant:

Terrapure Environmental Consulter le fournisseur.

130 Forester Street

North Vancouver, BC, Canada

V7H 2M9

No. de téléphone du fournisseur

: (604) 982 2363

No. de téléphone en cas d'urgence

: En cas d'urgence en transport: (613) 996-6666 (CANUTEC)

Pour toute autre urgence: (800) 567-7455 (Terrapure Environmental)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide jaune clair. Odeur d'hydrocarbure.

Dangers les plus importants: Le contact direct avec les yeux risque de causer une irritation. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Éviter le rejet dans l'environnement.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mot indicateur

Non applicable.

Mentions de danger

Aucun exigé conformément au OSHA Hazcom 2012 et du règlement SIMDUT canadien 2015.

Conseils de prudence

Aucun exigé conformément au OSHA Hazcom 2012 et du règlement SIMDUT canadien 2015.

Autres dangers



Huile de base HT 450 S70-705-19-10181

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 2 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Si le produit est chauffé, l'inhalation de fumées risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure

| Nom chimique | Nom commun et les synonymes | No CAS | Concentration (% en poids) |
|-------------------------------|--|------------|----------------------------|
| Huiles lubrifiantes raffinées | Huiles lubrifiantes, raffinées (usées) | 68476-77-7 | 100% |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Ingestion

: Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Inhalation

: Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. En cas d INHALATION excessive, prendre I air frais. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux

Rincer a grande eau au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. L'inhalation des brouillards ou des pulvérisations peut irriter légèrement les voies respiratoires supérieures et entraîner la toux ou les éternuements. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Aucun à notre connaissance.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone et autres vapeurs ou fumées irritantes.



Huile de base HT 450 S70-705-19-10181

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 3 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome homologué MSHA / NIOSH (ou équivalent) et un équipement complet de protection.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torche, d'étincelles ou de flammes à proximité). Petits déversements: Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

Gros déversements: Pour les gros déversements sur des surfaces autres que du pavé (sable ou sol), on peut manipuler ces déversements en creusant pour enlever la surface affectée pour ensuite la placer dans des contenants approuvés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).



Huile de base HT 450 S70-705-19-10181

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 4 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| Limites d'exposition: | | | | | |
|-------------------------------|------------|-------|------------|-------------|--|
| Nom chimique | ACGI | H TLV | OSHA PEL | | |
| | <u>TWA</u> | STEL | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> | |
| Huiles lubrifiantes raffinées | P/D | P/D | P/D | P/D | |

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Une ventilation mécanique générale et une

évacuation locale sont recommandées pour utiliser ce produit.

: N'est pas exigé en conditions de manutention normale. Une protection respiratoire **Protection respiratoire**

est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection

respiratoire.

: N'est pas exigé en conditions de manutention normale. Pour l'exposition cutanée Protection de la peau

prolongée, des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les

conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de sécurité avec écrans latéraux devraient être utilisées avec ce produit. Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel

d'éclaboussures. Ne pas porter de lentilles de contact.

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes

du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide jaune clair. : Odeur d'hydrocarbure. Odeur

Seuil olfactif : P/D Hq : S/O Point de fusion/point de congélation

: Point d'écoulement -9 ° C

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: > 380°C

: > 240°C Point d'éclair

Point d'éclair, méthode : creuset ouvert, Cleveland





Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 5 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Non connu.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D
Densité de vapeur : > 1
Densité relative / Poids spécifique

: 0.860 @ 15.6°C

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 77.2 cSt @ 40°C

Matières volatiles (% en poids)

: <0.5 g/L

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif. **Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas

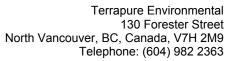
utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières

incompatibles.

Matériaux incompatibles : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.





Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 6 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation Voies d'entrée - peau et yeux : OUI Voies d'entrée - ingestion : OUI Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

L'inhalation de fumées ou de brouillards risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et les voies respiratoires.

Signes et symptômes - ingestion

: Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités et causer des lésions pulmonaires mettant en danger la vie de la victime.

Signes et symptômes - peau: Risque de causer une irritation cutanée. Un contact continu, comme quand le produit se trouve piéger contre la peau sous les vêtements ou les bijoux, risque d'être plus

irritant.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé

par une peau rouge, sèche et qui démange.

Mutagénicité N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC,

OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

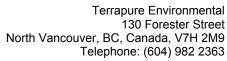
: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

| | CL50(4hr) | DL5 | 0 |
|-------------------------------|-----------|-------------|-----------------|
| Nom chimique | inh, rat | (Oral, rat) | (cutané, lapin) |
| Huiles lubrifiantes raffinées | P/D | P/D | P/D |

Autres dangers toxicologiques importants

: Voir Section 2 pour des renseignements supplémentaires.





Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 7 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

| Composants | No CAS | Toxicité pour les poissons | | | | |
|-------------------------------|------------|----------------------------|----------------|-----------|--|--|
| · | | CL50 / 96h | NOEL / 21 jour | Facteur M | | |
| Huiles lubrifiantes raffinées | 68476-77-7 | P/D | P/D | Aucun(e). | | |

| Composants | No CAS | Toxic | | |
|-------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------|
| - | | CE50 / 48h | NOEL / 21 jours | Facteur M |
| Huiles lubrifiantes raffinées | 68476-77-7 | P/D | P/D | Aucun(e). |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les algues | | | | |
|-------------------------------|------------|--------------------------|-------------------|-----------|--|--|
| | | EC50 / 96h or 72h | NOEC / 96h or 72h | Facteur M | | |
| Huiles lubrifiantes raffinées | 68476-77-7 | P/D | P/D | Aucun(e). | | |

Persistance et dégradabilité

: Non susceptible d'être rapidement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

| <u>Composants</u> | Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow) | Facteur de bioconcentration (FBC) |
|--|--|-----------------------------------|
| Huiles lubrifiantes raffinées (CAS 68476-77-7) | P/D | P/D |

Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

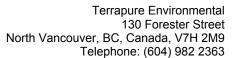
 Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section
 Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.

Méthodes d'élimination

: Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.





Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 8 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition des ONU | Classe(s) de danger pour le transport | Groupe d'emball -age | Étiquette | |
|--|------------|--------------------------|---|----------------------------|-----------|--|
| Canada (TMD) | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e). | \otimes | |
| Canada (TMD) Informations supplémentaires | Aucun(e). | | | | | |
| Les États-Unis (DOT) | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e | \otimes | |
| Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires | Aucun(e). | | | | | |
| ICAO/IATA | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e). | \otimes | |
| ICAO/IATA Informations supplémentaires | Aucun(e). | ! | | | _ | |
| IMDG | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e | \otimes | |
| IMDG | Aucun(e). | | ļ | | | |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas d'information disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 9 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| Composants No CAS | TSCA Bonorf | | CERCLA Reportable | SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely | SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical | | |
|-------------------------------|-------------|-----------|-----------------------------------|---|---|--------------------------|--|
| | No CAS | Inventory | Quantity(RQ) (40 CFR 117.302): | Hazardous Substance, 40 CFR 355: | Toxic chimique | concentration de minimis | |
| Huiles lubrifiantes raffinées | 68476-77-7 | Oui | P/D | P/D | Non | Non | |

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Aucun(e).

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

| Composants | California Proposition 65 | | | Liste d'état "Right to Know" | | | | | |
|-------------------------------|---------------------------|---------|------------------|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Composants | | Inscrit | Type de toxicité | CA | MA | MN | NJ | PA | RI |
| Huiles lubrifiantes raffinées | 68476-77-7 | Non | S/O | Non | Non | Non | Non | Non | Non |

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| Composants | No CAS | European EINECs | Australia AICS | Philippines PICCS | Japan ENCS | Korea KECI/KECL | China IECSC | NewZealand IOC |
|-------------------------------|------------|--------------------|-------------------|----------------------|------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| Huiles lubrifiantes raffinées | 68476-77-7 | 270-697-6 | Present | N'est pas listée | N'est pas listée | N'est pas listée | Present | N'est pas listée |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Services

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

of 1980

CFR: Code of Federal Regulations DOT: Department of Transportation EPA: Environmental Protection Agency

HNE: Heure normale de l'est

HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les

matières dangereuses)

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

Inh: Inhalation

CL: Concentration létale

DL: Dose létale S/O: Sans objet P/D: Pas disponible

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health OSHA: Occupational Safety and Health Administration PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances



Huile de base HT 450 S70-705-19-10181

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 07/01/2019

Page 10 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act

STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values) TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et

exposition biologique, Indices pour 2018.

2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.

3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb

2018 (Chempendium, HSDB et RTECs). 4. Fiches signalétiques du fabricant.

5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.

6. California Proposition 65 List - version du 23 novembre 2018.

7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal,

2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/07/2016

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 01/07/2019

No. de révision : 2

Revision Information : sections de la FDS mises-à-jour :2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation

appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée pour:

Références

Terrapure Environmental 130 Forster Street North Vancouver, BC V7H 2M9 Telephone: 604-982-2363 http://www.terrapureenv.com/



Préparée par:

ICC The Compliance Center Inc.

Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada)

http://www.thecompliancecenter.com



DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Terrapure Environmental et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Terrapure Environmental n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Terrapure Environmental.

FIN DU DOCUMENT